



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le canton renforce ses effectifs policiers

La Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH) a signé avec l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV) et le Syndicat de la sûreté vaudoise (SSV) un accord sur le renforcement de l'effectif de la Police cantonale. L'Etat créera 94 postes de policier supplémentaires jusqu'en 2017, soit une augmentation de 10% de l'effectif de terrain. Il intègre de plus dès 2012 dans l'effectif du canton 62 postes jusqu'ici sous contrats de prestations financés par les communes.

L'effectif de la Police cantonale vaudoise a augmenté de 64 postes depuis 2006, dont plus de la moitié sur les deux dernières années. Conscient des besoins nouveaux liés notamment au programme Codex, à la réforme policière ainsi qu'à l'évolution démographique, le Conseil d'Etat est entré en matière sur les revendications de l'APGV et du SSV.

Après plusieurs séances de négociations, la DCERH présidée par Pascal Broulis et composée de Jacqueline de Quattro et de Anne-Catherine Lyon est parvenue à un accord avec les représentants du personnel policier.

Sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, la convention signée ce jour prévoit une augmentation progressive de l'effectif de 94 postes de policier jusqu'en 2017, ce qui représente un renforcement de 10% de l'effectif sur le terrain (gendarmerie et sûreté), de la manière suivante:

- en 2012, l'engagement supplémentaire de 22 policiers (dont 10 postes déjà adoptés par le Grand Conseil dans le cadre du budget);
- en 2013, l'engagement supplémentaire de 18 aspirants à l'école de police (en plus des 45 déjà prévus);
- en 2014, l'engagement supplémentaire de 18 policiers et de 18 aspirants;

- en 2015, l'engagement supplémentaire de 18 policiers et de 18 aspirants;
- en 2016, l'engagement supplémentaire de 18 policiers et de 18 aspirants;
- en 2017, l'engagement supplémentaire de 18 policiers.

L'accord prévoit en outre la reprise par l'Etat des contrats de prestations financés auparavant par les communes et arrivés à échéance au 31 décembre 2011. Les 62 postes ainsi pérennisés sont affectés spécifiquement aux missions de sécurité qui incombent à la Police cantonale.

Au final, l'Etat prendra à sa charge 156 postes de policier supplémentaires jusqu'en 2017, pour des effets financiers cumulés de 114 millions de francs (53 mios pour l'engagement des policiers, 7 mios pour la formation des aspirants, 54 mios pour la reprise des contrats de prestations).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 février 2012

Pascal Broulis, président de la DCERH et chef du DFIRE, 021 316 20 01; Jacqueline de Quattro, membre de la DCERH et cheffe du DSE, 021 316 45 14. La convention peut être consultée sur le site www.vd.ch

[Accord_DCERH_POLCANT-21.02.2012](#)